MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

DEMANDE DE DEVIS
Agence MCA-Morocco

Rabat, le 05 mai 2021

Acquisition du gros matériel destiné aux instituts de de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka pour le projet : Institut de Formation dans les Métiers de l'Elevage IFME Bellota (CFP 79),

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79)

No : DD/SH/MCA-M/ EW-39-D Lot-5/Compact

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements,** conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1. Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka pour le projet Institut de Formation dans les Métiers de l'Elevage IFME Bellota (CFP 79),**

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79). Ce lot est estimé à 163 741,00 USD.

Les descriptifs des équipements à fournir pour ce lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2. Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant un lot donné doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot. Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées (au moins deux attestations) par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

   Le montant minimal de chaque attestation doit être de : 60 000 USD ou son équivalent en MAD

3. La copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 4
   - Lot 5 : 2 400 USD ou son équivalent en MAD

4. Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur de :
   - Lot 5 : 27 000 USD ou son équivalent en MAD

PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter :

- Une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.

- Un bordereau technique détaillé (suivant modèle objet de l'annexe n°3 qui récapitule dans les moindres détails les caractéristiques des équipements proposés avec des descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.
- Les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolètes ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de la demande de devis et la mention **« DOCUMENTATION TECHNIQUE »**. Le dossier numérique de la documentation technique doit être présenté d'une manière séquentielle en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Pour les équipements qui requièrent pour leur installation des travaux de branchement spécifiques, la documentation technique doit inclure :

- Une note sur papier entête du soumissionnaire listant tous les besoins et les attentes pour le raccordement aux utilités de chaque équipement du présent appel d'offres (Electricité, gaz, eau froide, eau chaude, évacuation des eaux des condensats, eaux vannes,), avec le détail et les caractéristiques attendues (Réservation, Diamètre, Débit, pression, section, type de raccordement,...) et qui seront mis à disposition par l'entreprise en charge des travaux de construction.
- Un plan de masse et d'implantation de chaque équipement faisant apparaître l'encombrement et les dimensions de ce dernier avec la localisation des points de raccordement aux différentes utilités.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer l'installation et le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	**Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)**
Date de livraison requise *	**Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande**
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	**12 mois**
Période de validité de votre devis	**90 jours**
Devis à soumettre via :	**Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.**

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT.
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Le prestataire garantit que les équipements/matériel objet du présent marché livrés sont neufs, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le prestataire garantit en outre que les équipements/matériel livrés n'ont aucune défectuosité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.
- Les différents matériels objets du présent marché doivent être livrés dans des emballages adéquats ;
- La livraison du matériel, objet du présent appel d'offres, est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage et des instituts bénéficiaires, comme mentionné dans l'article 10 de ces spécifications techniques ;
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;
- Les frais de transport pour retour des équipements refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement du matériel refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison du matériel aux lieux de la livraison précisé.
- Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, emballage, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;

- Tous les frais résultants de la détérioration du matériel objet du présent appel d'offres, imputables à un défaut d'emballage ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4. <u>Modalités et lieux de livraison</u>

La livraison, l'installation et la mise en service de l'équipement objet de la présente demande de devis devront être réalisées par les moyens propres du titulaire du marché aux lieux cités en annexe 1.

Les équipements livrés, installés et mis en service par le fournisseur doivent être accompagnés d'un bulletin de livraison établi en 3 exemplaires dont un exemplaire remis au représentant du fournisseur. Ce bulletin doit indiquer :

- La date de livraison et installation ;
- La référence au marché ;
- L'identification du fournisseur ;
- L'identification des équipements livrées (N° du marché, N° lot, N° de l'article, désignation et caractéristique de l'équipement livré, quantité livrée…… etc).

Toute livraison, installation et mise en service de l'équipement doivent s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un planning préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Le fournisseur s'engage à fournir :

1- les documents de mise en marche ;

2- un manuel d'utilisation ;

3- les documents de maintenance.

Ces documents doivent être rédigés en langue française.

Le fournisseur s'engage, pour tous les articles livrés, installés et mis en service réaliser des formations au profit du personnel chargé de l'exploitation des équipements objet desdits articles.

Avant de commencer la livraison des équipements objet du présent appel d'offres, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le lot et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service des équipements.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison, installation et mise en service de l'équipement, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques du matériel livré.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en trois (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procèdera sur site à la validation de la réception des équipements sur la base des spécifications indiquées dans l'article 4 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membres du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité du matériel aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les équipements/ matériels livrés et installés, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des équipements aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si le matériel livré et installé, appelle à des réserves ou ne répond pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux équipements ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à ce lot dans un délai ne dépassent pas **6 mois.**

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 2 ‰ (deux pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'Agence MCA-Morocco est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

6. Garantie :

Pour le matériel qui sera livré dans le cadre du marché résultant de la présente demande de devis, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

6.1 Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

6.1.1 Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes Spécifications des Biens et Services Connexes, la garantie inclut :

- La maintenance préventive des équipements et du matériel pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des disfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de l'équipement défaillant, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service, excepté le cas des attaques virales ;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

6.1.2 Service après-vente

Le fournisseur s'engage à assurer, durant la période de garantie, la continuité de service et le support technique permanent au profit des instituts bénéficiaires des équipements.

Ce support technique consiste notamment à :

- Assurer l'interface, en tant qu'interlocuteur unique, vis-à-vis des instituts concernant la déclaration des pannes ;
- Recevoir toutes les réclamations formulées par les instituts bénéficiaires
- Orienter les appels vers les services compétents pour résoudre les pannes réclamées dans les meilleurs délais et conditions ;
- Suivre la résolution des pannes et assurer la traçabilité de leur résolution

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour ce lot :

a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).

b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus **du dossier technique** à cette demande de devis.

N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant

c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante **(Hors TVA et Hors droits de douane)** pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante

8. Conditions de paiement

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79).

Site	Livraison	Pourcentage
IFME Bellota	**A la réception provisoire, après réception, installation, test de tout le matériel et formation, le cas échéant**	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10%[1]

[1] Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **26 mai 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : https://www.dropbox.com/request/4IqbhvvNXL1pLKHXpH8a

La version originale de la garantie d'offre doit être soumise sous pli fermé (format papier) au plus tard le **28 mai 2021 à 15h00 mn** (2 jours après la date de la soumission électronique) heure locale de Rabat, à l'adresse ci-après :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation,
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE A-Bordereaux des prix

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79)

N°	Description	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	**Mangeoire Nourrisseur ovin - 175L**	10 U		
2	**Râtelier avec auge pour ovins (aliments grossiers et concentrés)**	24 U		
3	**Râtelier mural bouc**	20 U		
4	**Râtelier mural pour jeunes agneaux et chevreaux en allaitement.**	24 U		
5	**Nourrisseurs pour agneaux**	12 U		
6	**Cages pour mises bas (agnelage et chevrettage)**	20 U		
7	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	8 U		
8	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	4 U		
9	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	2 U		
10	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	2 U		
11	**Cornadis pour chevrettes et chevreaux (après sevrage - un an d'âge)**	60 U		
12	**Cornadis en métal pour chèvres adultes (65 ml)**	65 ML		
13	**Cornadis pour ovins (60 ml)**	60 U		
14	**Claies passage agneaux 1M/2m**	20 U		
15	**Barrières galvanisées pour séparation des lots au niveau des chèvreries et de la bergerie (modelable) (80 m/L)**	40 Barrières		
16	**Clôture grillagée des aires d'exercice des animaux.**	ML 250		
17	**Clôture ovin électrique mobile 300 m avec électrificateur**	6 U		
18	**Charrue à disques**	1 U		
19	**Charrue à socs**	1 U		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD				
Délai de livraison proposé:				
Période de validité du devis :				

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe B : Spécifications techniques

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Acquisition de gros matériels destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

EW 39-D

Projet : IFME Bellota (CFP 79),

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79)

Spécifications techniques

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE DEVIS

La présente demande de devis consiste en l'acquisition de gros matériels et les services y afférents destinés à l'institut de formation ci-après :

- Institut de Formation dans les Métiers de l'Elevage (IFME Bellota) CFP 79;

Les biens et services à fournir dans le cadre de cette demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques » pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

La présente demande de devis est constituée d'un seul lot :

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79)

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogiques objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les équipements technico pédagogiques destinés à l'institut cité à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, l'installation et la mise en marche de tous les équipements, ainsi que la configuration, le cas échéant et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment, pour chaque item des équipements technico pédagogique, les éléments suivants :

- La fourniture, le déploiement, l'installation et la mise en service des équipements selon la description de l'article 4 des présents des présentes spécifications techniques ;
- La mise en place de la configuration logicielle requise, le cas échéant conformément au descriptif de l'article 4 ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tous les équipements, matériels fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires de l'institut ;

Les quantités des équipements à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Qualité de service :

Le fournisseur s'engage à superviser le service afin d'effectuer les diagnostics nécessaires et de remédier aux anomalies conformément aux dispositions du point 6 de cette présente demande de devis.

ARTICLE 3 : REGLES D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS TECHNICO PEDAGOGIQUES

Le fournisseur exécutera sa prestation selon les modalités suivantes :

1. Partie matérielle

   Le fournisseur doit fournir, en langue française, les manuels d'utilisation de tout équipement ou matériel fourni.

2. Partie logicielle

   Le fournisseur doit implémenter (installer, paramétrer et configurer) tous les logiciels fournis avec les équipements concernés.

3. Inventaire des équipements

   Après installation, le fournisseur affichera, sur chaque équipement inventorié, le numéro d'inventaire fourni par le gestionnaire de l'institut de formation et ce, selon le modèle d'étiquette autocollante fourni par MCA-Morocco.

   Le fournisseur est tenu de remettre au maître d'ouvrage la base de données d'inventaire du matériel livré. Cette base de données doit comprendre tous les équipements en indiquant les références du contrat et le lot concernés, ainsi que leurs marques, types, numéros de série et numéros d'inventaire plus une photo en couleur de l'équipement installé sur place.

4. Transfert de compétence et initiation à l'usage :

   Le fournisseur est tenu, après la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements lourds, d'assurer une formation d'au moins 2 jours aux personnels désignés à cet effet et ce en matière d'usage des différents composants livrés.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES EQUIPEMENTS DEMANDEES

Lot 5 : Gros matériel élevage (P79)

N°	Désignation	Caractéristiques techniques	Unité	Qté
1	**Mangeoire Nourrisseur ovin - 175L**	Largeur de la mangeoire : 13 cm Longueur de la mangeoire : 287 cm Réglage de l'ouverture (débit) : 1 à 4 cm Contenance : 175 L Diamètre au sol : 117 cm Hauteur : 122 cm Fabriqué en polyester chargé de fibres de verre.	U	10
2	**Râtelier avec auge pour ovins (aliments grossiers et concentrés)**	Râtelier galvanisé pour ovins longueur 2,60, hauteur totale 1,22, hauteur de l'auge 53cm, largeur supérieure du râtelier 75 cm - doit permettre l'alimentation des animaux des deux côtés du râtelier	U	24
3	**Râtelier mural bouc**	En acier zingué pour fixation murale- barre d'acier diamètre 10mm, espace entre les barres de 80 à 85 cm - dimensions 75,3x47,5x46,5 cm	U	20
4	**Râtelier mural pour jeunes agneaux et chevreaux en allaitement.**	Râtelier mural galvanisé Avec auge pour alimentation mixte. Dimensions en cm : 207 x 32 x 60 de hauteur.	U	24
5	**Nourrisseurs pour agneaux**	Nourrisseur en acier galvanisé pour l'engraissement des agneaux. Capacité de la Trémie : 500 kg. L x l x h : 200 x 60 x 110 cm	U	12
6	**Cages pour mises bas (agnelage et chevrettage)**	Case d'agnelage /chevrettage composée de claies hautes à 8 lisses modulables et assemblées par des broches. Dimensions d'une case : L. 1,20 x l. 0,90 x h. 1,12 m Espacement entre les lisses horizontales (en partant du sol) : 85 / 75 / 80 / 85 / 105 / 140 / 175 / 205 mm Chaque cage est équipée d'un râtelier mural avec augette et d'un abreuvoir,	U	20
7	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	Les boxes d'allaitement démontables permettent d'isoler facilement les chevreaux et leur entretien est aisé (Lxl: 1,6x1,5 m / h 0,9 m), Avec des grilles caillebotis amovibles en acier galvanisé, fixés sur pieds, hauteur 15 cm, épaisseur du fil : 2,00 mm, maille de 2x2 cm et sur barres portantes en plat de 30 x 2 mm.	boxes	8

8	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	Les boxes d'allaitement démontables permettent d'isoler facilement les chevreaux et leur entretien est aisé (Lxl: 2,0x1,7 m /h 0,9 m), Avec des grilles caillebotis amovibles en acier galvanisé, fixés sur pieds, hauteur 15 cm, épaisseur du fil : 2,00 mm, maille de 2x2 cm et sur barres portantes en plat de 30 x 2 mm.	Boxes	4
9	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	Les boxes d'allaitement démontables permettent d'isoler facilement les chevreaux et leur entretien est aisé (Lxl: 2,0x2,5 m /h 0,9 m), Avec des grilles caillebotis amovibles en acier galvanisé, fixés sur pieds, hauteur 15 cm, épaisseur du fil : 2,00 mm, maille de 2x2 cm et sur barres portantes en plat de 30 x 2 mm.	Boxes	2
10	**Confection boxes nursery (jeunes caprins naissance - sevrage)**	Cornadis chevrette en métal galvanisé en stabulation simple : Longueur 5,5 m (22 places) avec auge à granulés en tôle galvanisée et portillon Lxh 0,7x0,9 m	U	2
11	**Cornadis pour chevrettes et chevreaux (après sevrage - un an d'âge)**	Cornadis chevrette à fixer sur couloir en béton., ayant des caractéristiques identiques au cornadis à chèvres, mais avec 10 places / 2,5 m; Avec deux portillons latéraux en matériau galvanisé,	U	60
12	**Cornadis en métal pour chèvres adultes (65 ml)**	Cornadis en acier galvanisé à fixer sur couloir en béton. Hauteur 105 cm, dont partie basse en tôle galvanisée (hauteur 25 cm) ; Emplacement de 35 cm ; Passage de tête : 10 cm. ; Avec deux portillons latéraux en matériau galvanisé,	ML	65
13	**Cornadis pour ovins (60 ml)**	Cornadis en acier galvanisé à fixer sur couloir en béton. Hauteur 105 cm, dont partie basse en tôle galvanisée (hauteur 25 cm) ; Emplacement de 35 cm ; Passage de tête : 10 cm. ; Avec deux portillons latéraux en matériau galvanisé,	U	60
14	**Claies passage agneaux 1M/2m**	Claie de passage sur toute la largeur. Barres sélectives avec 2 possibilités de réglage. Barres d'obstruction horizontales mobiles, pour enfermer les agneaux dans le parc. Passage entre chaque barre : 18 cm ou 22 cm. L x h : 2 x 1 m.	U	20

15	**Barrières galvanisées pour séparation des lots au niveau des chèvreries et de la bergerie (modelable) (80 m/L)**	Barrière galvanisée sept lisses Hauteur 1,25 m x Longueur 2 m La barrière galvanisée 7 lisses, fabriquée en tube acier galvanisé diamètre 40 mm, épaisseur 1,5 mm. Chaque tube galvanisé traverse 1 entretoise renforcée en tube acier rectangulaire galvanisé 50 x 30 mm pour une plus grande résistance. La partie avant de la barrière galvanisée, fabriquée en tube rond galvanisé diamètre 34 mm, est un avant universel muni de 2 crochets sur un côté et de deux rondelles sur l'autre côté. La barrière métallique galvanisée possède 6 tubes galvanisés horizontaux rapprochés en partie basse avec un espacement de 9,5 cm pour empêcher le petit bétail de s'échapper. Dont huit (08) barrière avec portillon de 53 cm de large à ouverture dans les deux sens (sur 270°) et fermeture sécurisée par une goupille.	Barrièrre	40
16	**Clôture grillagée des aires d'exercice des animaux.**	Clôture constituée de Grillage à simple torsion en fil galvanisé, résistance : 400 N/mm2, hauteur 2 m. Poteaux type LUX 80, à crémaillère longitudinale pour la fixation des accessoires et agrafes nécessaires pour la tension des fils et du grillage. Tôle d'acier teneur en carbone selon la norme EN-10142. Résistance à la traction de 500 N/mm. Accessoires fixés à la crémaillère par vis de fixation. Capuchon en polypropylène à traitement anti U.V. Les poteaux départ sont placés au début et à la fin de la clôture, les poteaux intermédiaires tous les 3 mètres et les poteaux tension tous les 30 mètres. Avec six (06) portails grillagés à double panneaux. Chaque portail a deux poteaux solides, de diamètre 60 mm, avec charnières robustes et système de verrouillage robustes; Dimensions totales : 306 x 200 cm (L x H); Dimensions d'un panneau du portail : 145 x 190 cm (L x H);	ML	250

17	**Clôture ovin électrique mobile 300 m avec électrificateur**	**<u>Clôture électrique300 m:</u>** Hauteur du filet 90 cm, kit de 50 M de long, soit 6 kits - 9 fils de clôture horizontaux, dont 8 conducteurs, fils horizontaux conducteur munis de 2x0,20 mm conducteurs en acier, fil de sol noir non conducteur, fils verticaux non conducteurs, 14 piques par kit, en pvc stables avec deux pointes de sol chacun pour un maintien stable, clips de raccordement en acier fournier au niveau du départ et de la fin de clôture pour connecter d'autres clôtures et pour le raccordement d'appareils, isolateur de tête de butée de sol pour fixer le filet au piquer, croise des mailles soudé à un joint de plastique Electrificateur de clôture mobil 12 voltes mobiles power AD 2000 Digital,	U	6
18	**Charrue à disques**	Charrue à 3 disques fixes, Diamètre des disques 65 cm; Largeur de travail 0,8 m	U	1
19	**Charrue à socs**	Charrue à 3 socs; Puissance requise 70-85 CV; Profondeur de travail 26 cm,	U	1

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

1. PRIX. Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES. Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
3. MODIFICATIONS. Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
4. GARANTIE. Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
5. ACCORD ET MODIFICATION. Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
6. SOUS-TRAITANCE. Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
7. FORCE MAJEURE. Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur
8. LIVRAISON. Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : : Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à deux millièmes du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE. L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
10. DÉFAUT. L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
• Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
• Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES. Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute

responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.

12. AUCUNE DEROGATION. Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.

13. LOI APPLICABLE ET FORUM. Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.

14. CONFORMITE AVEC LA LOI. Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.

15. FACTURATION. Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4ème étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison ……. (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[**La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles**] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]].**
La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque	Pour le Fournisseur
Signature En qualité de : Date :	Signature En qualité de : Date :

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
CFP 79	IFME Bellota	Village de Bellota à 30 Km de Ouezzane vers chefchaouen

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)…… …… atteste la livraison et la mise en marche des équipements/matériel listés ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut) ……

Objet du lot n° X du contrat n° X, issu de l'Appel d'Offres **n°** …… et conclu avec le fournisseur ……

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco : ……

- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire : ……

Tableau des équipements/matériel **livrés**

Fait à ……., le : ……

Cachet et signature du Fournisseur ***Cachet et signature du***

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

ANNEXE 3

Le soumissionnaire est appelé à joindre à son offre technique le bordereau technique détaillé suivant le tableau modèle ci-dessous, à renseigner dans les moindres détails avec les caractéristiques des équipements/matériel proposés, les descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

Items n°	Désignations et spécifications du CPS	Proposition du soumissionnaire : descriptifs techniques, marques, références, et détails de toutes les caractéristiques	Appréciation du Maître d'Ouvrage
1			
2			
3			
…			

Annexe 4 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]
Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]
Date: [insérer la date]
Garantie d'Offre N° : _____
Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Soumissionnaire]** (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [**insérer le jour, le mois et l'année**] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [**insérer le nom des Services**] en réponse à l'Appel d'Offres N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous **[insérer le nom de la Banque]** nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de **[insérer le montant en chiffres]** (**[insérer le montant en lettres]**). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [**insérer les dates de la durée de validité de l'Offre**] qu'il a indiquée dans son Formulaire de soumission de l'Offre, sauf indications contraires à la Clause 21.2 des IS ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre, conformément aux dispositions de la Clause 32 ; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :

   (i) fournir la Garantie d'exécution, conformément aux dispositions de la Clause 18 des CGC comme indiqué à la Clause 44 des IS, ou

   (ii) d'exécuter le Contrat, conformément aux dispositions de la Clause 43 des IS.

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire et de la Garantie d'exécution vous ayant été accordée sur instruction du Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et a fourni la Garantie d'exécution requise ; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [**indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par::

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date]